

Leçon 7

Les conseils scolaires



QUESTIONS GUIDES

❶ Quelles sont les opportunités et les défis à relever lors de la prise de décisions collectives?

❷ Quel est le rôle des conseiller.ère.s scolaires?

❸ Comment puis-je évaluer les candidat.e.s qui se présentent au poste de conseiller.ère scolaire?

APERÇU

Les conseiller.ère.s scolaires de la Colombie-Britannique ont pour objectif de favoriser l'épanouissement des élèves en fonction de la diversité des besoins, des priorités et des exigences des différentes collectivités représentées.

Dans cette leçon, les élèves analyseront le processus de prise de décision collective. Les élèves examineront ensuite le rôle des conseiller.ère.s scolaires et feront des recherches sur la structure de leur conseil d'éducation. En groupes, ils créeront le profil d'un.e bon.ne conseiller.ère scolaire, puis feront des recherches sur les candidat.e.s. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves évalueront les candidat.e.s qui se présentent pour le poste de conseiller.ère scolaire à l'aide des critères trouvés lors de l'élaboration du profil du conseiller.ère scolaire idéal.e.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- travailler en collaboration avec leurs pairs pour discuter de la résolution de problèmes ;
- expliquer le rôle des districts scolaires et des conseiller.ère.s scolaires ;
- rechercher et présenter des informations sur les candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire ; et,
- évaluer les candidat.e.s qui se présentent à l'élection.

Introduction

1. Présentez le principe de district scolaire. Un district scolaire gère les écoles publiques de sa collectivité ou de plusieurs collectivités de sa région. Demandez aux élèves s'ils connaissent le nom de leur district scolaire.
2. Utilisez la stratégie d'apprentissage appelée en anglais « *Focusing Four* » (une technique de remue-méninges permettant d'accélérer le processus de prise de décision conduisant à un consensus à l'aide quatre étapes - décrites ci-dessous) afin de trouver des idées dans le cadre du problème suivant.

La santé et le bien-être des élèves se sont détériorés au cours des dernières années. Le gouvernement provincial a accepté de fournir des fonds supplémentaires aux districts scolaires pour aider à améliorer la situation. Les districts scolaires doivent décider comment dépenser l'argent dans leurs écoles afin de soutenir la santé et le bien-être des élèves de leur collectivité.

Répartissez les élèves en groupes de cinq ou six et suivez les étapes ci-dessus. Un.e élève sera désigné.e l'animateur.ice de chaque groupe.

- a) **Proposer des idées** : Demandez à chaque groupe de proposer des idées sur une feuille de papier. Il ne doit y avoir ni débat ni critique à ce stade.
 - b) **Clarifier** : Invitez les membres du groupe à poser des questions sur l'une des idées. L'élève qui a proposé l'idée doit clarifier sa pensée, au besoin.
 - c) **Soutenir** : Demandez aux élèves de proposer les idées retenues et de dire pourquoi. Les déclarations doivent être de nature positive. Il n'y a aucune limite au nombre d'idées que les élèves peuvent défendre.
 - d) **Sonder** : Demandez aux élèves de voter à main levée pour leurs idées préférées. L'objectif est de parvenir à un consensus sur une idée.
3. Demandez à chaque groupe de communiquer son idée au reste de la classe et faites un compte rendu de l'activité.
 - Quelles sont les possibilités et les défis liés à la prise de décisions collectives?
 - Comment pouvez-vous essayer de convaincre les autres d'adhérer à vos idées?
 - Pourquoi est-il important de faire preuve de respect et de garder l'esprit ouvert lorsqu'on écoute les opinions des autres?

Activités

1. Utilisez le Diaporama 7 pour passer en revue le rôle et les responsabilités des conseiller.ère.s scolaires.
2. Étudiez la structure de votre district scolaire.
 - Combien de conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s au conseil?
 - Le district a-t-il des circonscriptions électorales pour les conseiller.ère.s scolaires ? Si oui, combien?
 - Si oui, dans quelle circonscription électorale se trouve l'école? Combien de conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s dans la circonscription électorale?
3. Répartissez les élèves en groupes de deux ou en petits groupes et demandez-leur de réfléchir ce qui fait un.e bon.ne conseiller.ère scolaire, puis notez-les sur l'Activité 7.1. Quelles sont les caractéristiques, les compétences, l'expérience et les motivations qui correspondent aux responsabilités du poste ?

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Si les candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire sont élu.e.s par acclamation, passez à la section Activités alternatives.

4. Examinez avec les élèves la liste des candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire en consultant le site Web de votre municipalité, de votre district régional ou de votre district scolaire.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Vous trouverez plus d'information sur les limites des districts sur le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique, à l'adresse suivante : *Education and training > Kindergarten to Grade 12 > Administration > Legislation and policy > School Trustee Election Procedures*

5. Demandez aux élèves de se renseigner sur les candidat.e.s en consultant leurs sites Web, leurs profils sur les réseaux sociaux, en effectuant des recherches en ligne ou en communiquant directement avec les candidat.e.s. Vous pouvez confier à chaque groupe l'étude d'un.e ou deux candidat.e(s) ou bien leur proposer d'étudier chaque candidat.e à la lumière d'un enjeu précis. Ensuite, demandez à chaque groupe de présenter les résultats de leurs recherches au reste de la classe.

Consolidation des acquis

Terminez la leçon par une discussion sur les candidat.e.s et demandez aux élèves de décrire par écrit leur candidat.e idéal.e.

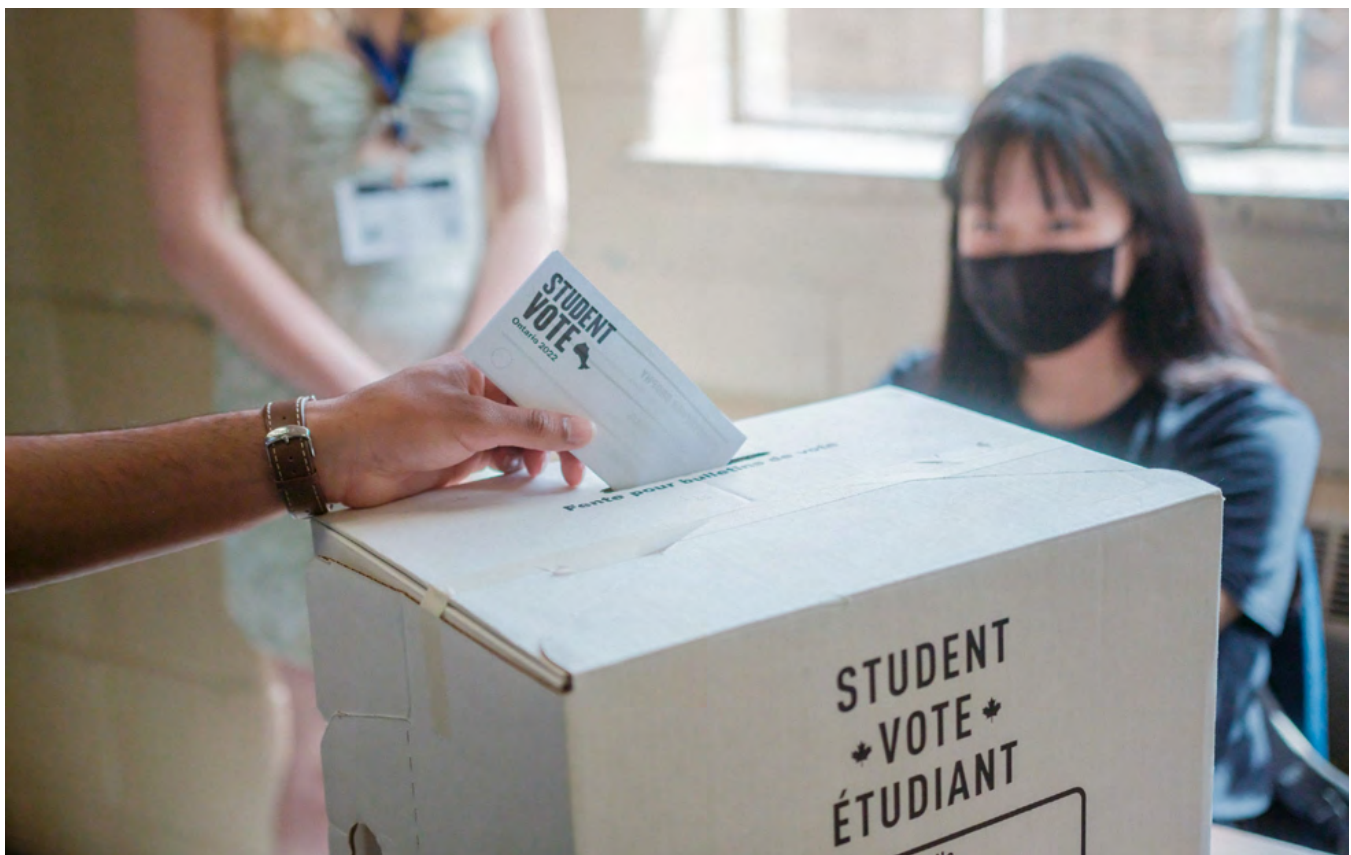
- Selon vous, quel.le(s) candidat.e(s) ferait(ent) la.le meilleur.e conseiller.ère scolaire et pourquoi?
- Quel.le(s) candidat.e(s) correspond(ent) le mieux à votre candidat.e idéal.e? Expliquez votre réponse en fournissant des arguments et des exemples.
- Quels conseils donneriez-vous à un.e membre de votre famille qui souhaiterait se renseigner sur les candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire?

Activités alternatives

- A. Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'ils aimeraient changer ou améliorer dans leur école et de trouver un moyen de formuler cette proposition à leur conseil scolaire nouvellement élu. Cette proposition peut prendre la forme d'une lettre, d'une vidéo, d'un diaporama ou d'un document multimédia.
- B. Si votre conseiller.ère scolaire (ou votre conseil d'administration) a été élu.e par acclamation, invitez-la.le dans votre classe pour discuter des opportunités et des défis qui se présentent au sein du district scolaire.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Les apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez les mots clés et leurs définitions aux élèves au préalable.• Encouragez les élèves à comparer le système d'éducation de la Colombie-Britannique à celui de leur pays d'origine. Cela peut les aider à mieux comprendre les institutions.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez les mots clés et leurs définitions aux élèves au préalable.• Discutez de l'importance que de nombreux groupes autochtones accordent à la prise de décision par consensus.
Accommodements	<ul style="list-style-type: none">• S'il n'est pas possible de travailler en groupes de deux ou en petits groupes, envisagez d'utiliser Google Docs pour des activités et des discussions collaboratives.



MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les **districts scolaires** de la Colombie-Britannique gèrent les écoles publiques de la province et administrent les fonds qu'ils reçoivent du gouvernement provincial.

La province est divisée en 60 districts scolaires. Chaque district représente une zone géographique désignée ou, dans le cas de l'éducation francophone, l'ensemble de la province.

Chaque district scolaire a un groupe de représentant.e.s élu.e.s localement, appelé.e.s conseiller.ère.s scolaires, qui sont les membres du **conseil d'éducation** (aussi connu sous le nom de **commission scolaire**). Les Britanno-Colombien.ne.s élisent leurs conseils scolaires afin qu'ils favorisent l'épanouissement des élèves en fonction de la diversité des besoins, des priorités et des exigences des différentes collectivités représentées.

En tant que représentant.e.s élu.e.s à l'échelon local, le rôle des conseiller.ère.s scolaires est de maintenir l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves et de participer à la prise de décisions qui profitent à l'ensemble du district tout en représentant les intérêts de leur région. Les conseiller.ère.s scolaires sont à l'écoute de leurs électeur.ice.s, orientent le travail de leur district scolaire et établissent les plans, les politiques et le budget annuel. Représentant la force de la représentation locale, les conseils scolaires rendent compte à leur collectivité des résultats des élèves. Les conseils scolaires doivent rendre des comptes directement aux personnes qu'ils servent.

Le conseil d'éducation est responsable du fonctionnement de son district scolaire respectif en fonction des

objectifs éducatifs de ses collectivités locales et conformément à l'orientation générale établie par le gouvernement provincial. Les responsabilités respectives du ministère de l'Éducation et des conseils d'éducation sont décrites dans la *School Act* et comprennent les éléments suivants :

- assister aux réunions ;
- définir la politique locale pour le fonctionnement efficace et efficient des écoles ;
- employer le personnel nécessaire au fonctionnement du district scolaire ;
- établir les conditions d'emploi du personnel ;
- préparer et approuver les budgets de fonctionnement et les plans d'investissement du district scolaire ;
- entendre les appels des parents et des élèves lorsqu'une décision du personnel a une influence importante sur l'éducation, la santé ou la sécurité de l'élève.

Un.e conseiller.ère scolaire est membre d'une équipe. En vertu de la *School Act*, le pouvoir des conseiller.ère.s scolaires réside dans leur appartenance au conseil d'éducation. Cela signifie que le conseil a le pouvoir de prendre des décisions ou de prendre des mesures ; les conseiller.ère.s scolaires n'ont individuellement pas de pouvoir en soi.

Les conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s tous les quatre ans lors d'élections locales. Chaque district scolaire est composé d'une ou de plusieurs circonscriptions électorales dans lesquelles sont élu.e.s. les conseiller.ère.s scolaires.

La composition des conseils (nombre de conseiller.ère.s, circonscriptions électorales des conseiller.ère.s, nombre de

conseiller.ère.s élu.e.s. dans chaque circonscription électorale des conseiller.ère.s) varie pour refléter justement les collectivités et la population de chaque district scolaire de la province.

Dans certains districts scolaires, l'ensemble des conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s au suffrage universel. Cela signifie qu'il n'y a qu'une circonscription électorale (l'ensemble du district scolaire) dans laquelle l'ensemble des conseiller.ère.s scolaires sont élu.es. Dans d'autres districts scolaires, il y a plusieurs circonscriptions électorales.

Il peut y avoir plus d'un.e conseiller.ère élu.e dans chaque circonscription électorale. Certaines circonscriptions électorales peuvent être composées d'une ou de plusieurs municipalités, d'une combinaison de municipalités et de régions rurales ou de régions rurales uniquement.

Les administrations locales et les conseils d'éducation peuvent coopérer à l'organisation des élections. Certaines élections de conseiller.ère.s scolaires peuvent être organisées par une municipalité ou un district régional.

Par conséquent, les candidatures seront déposées au bureau de l'administration locale plutôt qu'au bureau de district scolaire. C'est également au bureau de l'administration locale qu'il est possible de trouver des renseignements au sujet de l'élection.

Après l'élection, les conseiller.ère.s élisent un.e de leurs membres à la **présidence** du conseil.

Les **écoles indépendantes** ont leur propre administration scolaire indépendante et ne relèvent pas des conseils scolaires publics.